

# ÉCONOMIE : PROLONGATION DE L'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ENTREPRISES TOUCHÉES PAR LA CRISE DE L'EAU



103 entreprises bénéficiaires

**Afin de limiter les conséquences économiques résultant de la situation de la ressource en eau à Mayotte et des mesures de restriction de distribution et d'usage de l'eau, une aide exceptionnelle financière de l'État a été instaurée par décret le 25 octobre 2023.**

L'aide est destinée aux entreprises exerçant une activité économique à Mayotte nécessitant l'utilisation de l'eau pour la réalisation de leur production ou de leurs prestations et qui sont donc particulièrement touchées par la crise actuelle. Elle vise à compenser partiellement les coûts fixes des entreprises concernées.

Les secteurs bénéficiaires classent les entreprises en deux catégories, selon l'impact de la pénurie d'eau sur leur activité. Pour bénéficier de l'aide, il est rappelé que les entreprises doivent avoir respecté à leur échéance l'ensemble de leurs obligations fiscales déclaratives et contributives.

Depuis le début du dispositif, 103

demandes ont été payées pour un montant total de 2,3 millions d'euros, « soit une moyenne 22.105 euros », selon la préfecture. 80 % des aides versées relèvent du secteur 1, c'est-à-dire les activités les plus impactées, et 20 % du secteur 2.

Couvrant initialement la période du 1er septembre au 30 novembre, **l'aide exceptionnelle est prolongée de manière automatique pour la période du 1er décembre 2023 au 31 janvier 2024**, informe la préfecture au regard du maintien du rythme des coupures.

L'aide peut être demandée pour la période de septembre à novembre 2023 au moyen du formulaire accessible depuis le 9 novembre 2023 jusqu'au 8 mars 2024 au plus tard à remplir en ligne exclusivement sur le [site des impôts](#) dans l'Espace Particulier du représentant légal de l'entreprise (ou à défaut celui de l'expert-comptable ou assimilé). Il n'y a pas de nouvelle demande à effectuer pour la période de prolongation décembre-janvier.

Retrouvez plus d'informations sur les entreprises concernées par cette aide et les conditions d'éligibilité sur le [site internet de la préfecture](#) de Mayotte, sur le site [impots.gouv.fr](#), en appelant le 0806 000 245 (service gratuit + coût de l'appel), accessible du lundi au vendredi de 10h30 à 21h00 (heure de Mayotte), sur [impôts.gouv.fr](#) : vous avez la possibilité d'utiliser la messagerie sécurisée de votre espace fiscal « particulier » pour poser une question personnalisée, à défaut d'espace personnel, en effectuant votre demande d'information à l'adresse courriel dédiée : [aide-entreprises.eau@dgfip.finances.gouvfr](mailto:aide-entreprises.eau@dgfip.finances.gouvfr)

ATTENTION : vos courriels doivent être explicites avec indication de vos noms, prénoms, date de naissance, numéro d'identifiant fiscal et numéro de la demande obtenu suite à saisine du formulaire sur « [impôts.gouv](#) » auprès des Établissements France Service (EFS) de HAMJAGO, KANI-KELI, SADA et LABATTOIR où une permanence hebdomadaire est assurée par un agent de la DRFIP ou auprès de votre expert-comptable



# En difficulté avec le numérique ? 4 000 conseillers numériques à votre disposition sur tout le territoire



Échanger avec  
mes proches



Accompagner  
mon enfant



Utiliser  
les opportunités  
du numérique



Prendre en main  
un ordinateur ou un  
téléphone portable



Comprendre ce que  
le numérique peut ap-  
porter à mon activité



Trouver un emploi  
ou une formation



Être accompagné  
pour mes démarches  
administratives



Créer et gérer (stocker,  
ranger, partager) mes  
contenus numériques

Pour bénéficier d'un accompagnement gratuit,  
consultez la carte des conseillers numériques disponibles  
dans votre département en page suivante.

## Conseillers numériques de Mayotte



Commune dans laquelle il y a au moins un conseiller numérique

Les données sont datées du 02/10/23 et peuvent évoluer.

**BANDRABOUA** • MAYOTTE ENTRAIDE ÉTUDIANTS, 41 rue Kourougnatsou – +26 26 39 03 66 16.

**CHIRONGUI** • MAIRIE, 11 rue de l'Hôtel de ville – +26 22 69 62 18 03.

**OUANGANI** • KAZA, 24 rue de la Convalescence - Bara – +26 92 69 61 96 20.

**SADA** • ASSOCIATION MAHORAISE DE MÉDIATION NUMÉRIQUE, Koutrouzatsini – +26 26 39 64 96 60.



Les conseillers numériques sont à votre disposition et leurs services sont gratuits. N'hésitez pas à téléphoner, ou à vous rendre directement sur place.

## Qu'est-ce qu'un conseiller numérique ?

Un conseiller numérique est un professionnel formé pour **accompagner les Français et les Françaises dans leur volonté de devenir autonomes dans leurs usages du numérique au quotidien.**

**Par des suivis individuels et des ateliers collectifs**, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des outils et usages numériques.

Financés par l'État, les 4000 conseillers numériques sont répartis dans tous les départements français, en métropole et en outre-mer.

## Pourquoi aller voir un conseiller numérique ?

Je peux solliciter un conseiller numérique pour plusieurs raisons :

- si je suis en difficulté pour réaliser une démarche administrative et que je souhaite apprendre à la réaliser seul(e).
- si je souhaite enrichir mes compétences numériques pour faciliter mon quotidien.
- si je souhaite mieux connaître les enjeux liés à mes usages numériques.



# Témoignage d'une conseillère numérique



**CONSEILLER NUMÉRIQUE**



## Yassimina Allaoui, conseillère numérique à la mairie de Chirongui

Titulaire d'un baccalauréat littéraire, j'ai entamé une licence en langues étrangères que je n'ai pas obtenue puis j'ai effectué une formation en alternance de couture et vêtement flou. J'ai travaillé dans trois ateliers de confection de vêtements dits prêts à porter, par la suite je me suis formé au métier de caissière avec obtention d'une attestation. Enfin j'ai passé l'entretien pour devenir conseillère numérique France Services.


J'ai choisi ce métier, car non seulement je suis très à l'aise en ce qui concerne les outils numériques, il m'est souvent arrivé que mes proches me sollicitent pour une question en rapport avec cela, et je

me suis toujours fait un plaisir de leur apporter mon aide. De nature douce, patiente et discrète, je me sens très épanouie après chaque accompagnement surtout lorsque je constate que l'utilisateur repart satisfait et rassuré d'avoir trouvé une solution à ses problèmes. Je suis vraiment très enchantée d'exercer un tel métier. J'aime aider et me sentir utile surtout auprès des enfants et des personnes âgées.

Ce que j'apprécie le plus c'est le fait d'être utile aux autres ainsi que le contact humain. J'aime faire preuve de douceur, de compréhension, me sentir proche des gens et leur apporter mon


aide du mieux que je peux. Pour moi, un conseiller numérique doit être doux, discret, disponible et compréhensif. Les usagers doivent être rassurés et ressentir l'envie de revenir, ne pas repartir encore plus stressés que la première fois qu'ils sont venus.

L'accompagnement qui m'a le plus marqué est celui que j'ai fait au village webex de Tsimkoura avec des enfants âgés de 6 à 16 ans. Je leur ai présenté ce jour-là une application dénommée Vooter qui consiste à répondre à divers sondages concernant la commune de Chirongui.

  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité


## La Cyber est l'affaire de tous !

#CyberResponsable


  
Assistance et prévention  
en sécurité numérique

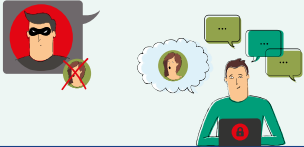
Alors que le Cybermoi/s vient tout juste de s'achever, nous vous invitons à adopter les bonnes pratiques cyber tout au long de l'année.

  
**LES MOTS DE PASSE**



Votre mot de passe doit être différent pour chaque service, suffisamment long et complexe, et impossible à deviner. Ne le communiquez jamais à un tiers. Pour votre messagerie, il doit être particulièrement robuste.

  
**LA SÉCURITÉ SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**




Protégez l'accès à vos comptes, vérifiez vos paramètres de confidentialité et maîtrisez vos publications. Faites attention à qui vous parlez. Vérifiez régulièrement les connexions à votre compte.

  
**LES SAUVEGARDES**




Pour éviter de perdre vos données, effectuez des sauvegardes régulières. Identifiez les appareils et supports qui contiennent des données et déterminez lesquelles doivent être sauvegardées. Choisissez une solution adaptée à vos besoins. Protégez et testez vos sauvegardes.

  
**LES MISES À JOUR**



Mettez à jour sans tarder l'ensemble de vos appareils et logiciels. Téléchargez les mises à jour uniquement depuis les sites officiels et activez l'option de téléchargement et d'installation automatique des mises à jour.

[CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR](https://cybermalveillance.gouv.fr)



# SOCIÉTÉ : SUSPENSION DE LA DISTRIBUTION DES BOUTEILLES D'EAU À TOUNDZOU 1 EN RAISON DE L'INSÉCURITÉ

Mise en place depuis trois semaines à la demande la Première ministre, la distribution de bouteilles d'eau à toute la population sollicite les agents communaux. Mais sur certaines zones, l'action est devenue problématique en raison de l'accaparement de la voie publique par les délinquants.

C'est le cas depuis quelques jours à Toundzou, indique la mairie de Mamoudzou qui décide de suspendre la distribution des bouteilles d'eau gratuites sur le site de Toundzou 1 « jusqu'à nouvelle ordre », » Compte de tenu de la violence, qui règne depuis quelques jours au sein du village ».

Cette décision a été prise dans « le cadre de la sécurité des agents de la ville et de la population bénéficiaire ».



Interruption de la distribution à Toundzou 1

